

Concession d'utilisation du DPM La Tremblade

Appontement en bois

Commission Nautique Locale

Situation du projet

L'ouvrage est constitué d'un platelage en bois reposant sur des appuis de type chevêtres en béton armé, pour une superficie totale de 274 m².

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime est échuë depuis le 30 juin 2021. Le titre n'étant pas adapté à l'ouvrage, il a été demandé à la commune de La Tremblade de déposer une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.



L'ouvrage est situé place Brochard à Ronces les Bains.

Procédure

Consultation des services et organismes intéressés

- ▶ Préfet Maritime,
- ▶ Autorité militaire,
- ▶ Parc Naturel Marin,
- ▶ DIRM - Phares et Balises,
- ▶ DDFIP,
- ▶ DDTM - Service urbanisme, et Service activités maritimes,
- ▶ DDTM - Service EBDD Natura 2000,
- ▶ Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
- ▶ CNL de ce jour.